

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**du 23 septembre 2020**

Monsieur Jörg Frischholz ouvre la 1<sup>ère</sup> séance de la dernière année de la législature 2016-2021 du Conseil communal de Lavigny qui est tenue à la "Grande Salle", salle de gymnastique. Il adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, aux représentants de la presse et au public.

**1. APPEL.**

La secrétaire procède à l'appel : 22 Membres sont présents ; le Président avise que Monsieur Philippe Estiévenart arrivera avec un peu de retard.

Excusés : Mesdames Ingrid Ciampi et Georgeta Rossier.

Messieurs Laurent Bourgeois, Olivier Rochat, Gilles Rossier et Stéphane Schmidt.

Absent : Monsieur Jérémie Rossier.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction pour les travaux de ce soir.

**2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

1. Appel (*art. 26 LC*)
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 24 juin 2020.
4. Rapport des Commissions des finances et de gestion sur le préavis 04/2020 – Comptes de l'exercice 2019 et rapport de gestion.
  - a) Rapport de la ComFin sur le préavis 04/2020 – Comptes de l'exercice 2019
  - b) Rapport de la ComGest sur le préavis 04/2020 – Rapport de gestion 2019
5. Préavis 06/2020 – Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique.
6. Renseignements de la Municipalité.
7. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### 3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2020 est accepté avec 20 voix et 1 abstention.

### 4. RAPPORT DES COMMISSIONS DES FINANCES ET DE GESTION SUR LE PREAVIS MUNICIPAL N°04/2020 – COMPTES DE L'EXERCICE 2019 ET RAPPORT DE GESTION.

#### a) Rapport de la ComFin sur le préavis 04/2020 – Comptes de l'exercice 2019

Madame Sophie Kandaourof donne lecture du rapport de la ComFin sur le préavis N°4/2020.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. Il propose de passer au vote.

« Acceptez-vous le préavis municipal N°04/2020 sur les comptes de l'exercice 2019 tel que présenté et donnez-vous décharge à la Municipalité, au Boursier et à la Commission des finances ? »

**Résultat** : Les comptes 2019 sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée à la Municipalité, au Boursier et à la Commission des finances.

#### b) Rapport de la CoGest sur le préavis 04/2020 – Rapport de gestion 2019

Monsieur Christian Jan donne lecture du rapport de la CoGest sur le préavis N°4/2020.

Il ajoute qu'il a été étonné de ne pas trouver en annexe dudit rapport et des quatre questions posées à la Municipalité les réponses à cette dernière qui sont très intéressantes !

- La Secrétaire n'est pas en possession dudit document. Elle le demandera à Madame la Secrétaire municipale et à réception de la pièce, elle fera parvenir celle-ci par courriel aux Conseillères et Conseillers du Conseil communal.

Le Président annonce l'arrivée de Monsieur Philippe Estiévenart. Le Quorum passe de 22 à 23 membres présents.

Pour faire suite au rapport de Monsieur Jan, le Président ouvre la discussion.

- Monsieur Laurent Zurflüh souligne que les réponses de la Municipalité n'étant pas incluses au présent rapport il est délicat de se prononcer sur le rapport de la CoGest !

Monsieur Christian Jan, Président de la CoGest, trouve une copie des réponses de la Municipalité sur son appareil mobile et en donne la lecture à l'Assemblée.

Le Président le remercie pour ces dernières précisions et confirme que ce document sera envoyé par courriel à toutes et tous.

- Monsieur Laurent Zurflüh demande si dans les 75 kg de déchets par habitant sont aussi inclus les déchets de la déchetterie ou que des moloks ?
- Monsieur Christian Grin, Municipal répond que dans ce chiffre sont inclus les moloks dans le village et de la déchetterie (y compris Pampers) mais pas les déchets encombrants. Il a été constaté lors de divers contrôles que les sacs poubelles contenaient aussi des bouteilles en verre, des canettes, de la viande et autres déchets non triés. En conséquence...augmentation du poids des déchets.
- Monsieur Laurent Zurflüh demande si l'augmentation du montant dans les comptes 2019 est en rapport avec l'entretien de la déchetterie : les bennes débordent, des déchets sont éparpillés, les personnes ne trient plus ou ...se demandent pourquoi trier au vu de l'état des lieux ! ?
- Monsieur Christian Grin, Municipal, trouve que la déchetterie n'est pas si mal entretenue. Il fait plusieurs passages par semaine pour vérifier, contrôler les moloks. Les sacs poubelles non triés engendrent une augmentation.
- Monsieur Laurent Zurflüh admet qu'effectivement quelque chose a été fait... mais les bennes débordent tout de même.
- 
- Monsieur Pierre-Yves Rochat remarque qu'il n'y a eu qu'une plainte déposée en 2019 relative aux odeurs nauséabondes provenant du site Ecorecyclage...alors que beaucoup de personne se plaignent !? Il dit ne pas s'être plaint mais il n'est pas agréable de manger sur sa terrasse avec les odeurs provenant dudit site ! Il demande qu'un communiqué soit transmis aux citoyens leur demandant de transmettre à la Municipalité par courriel (indiquer une adresse e-mail) les jours/heures où ils ont été incommodés par lesdites odeurs. Ceci afin de soutenir notre Municipalité dans ses démarches administratives relatives au site Ecorecyclage.
- 
- Monsieur Vincent Porchet remarque une augmentation du poids des déchets et une augmentation générale de la taxe. Il demande si au lieu de payer au poids, on augmenterait la taxe fixe quel serait l'impact (je paie plus sur le fixe, j'arrête le tri) ?
- Le Président souligne que de ne pas trier les déchets péjore encore le fait car le sac étant plus lourd, il faut payer encore plus. A son avis, il n'y a pas de corrélation.

La parole n'est plus demandée.

Le Président propose de passer au vote :

« Acceptez-vous le préavis municipal N°4/2020 sur le rapport de gestion 2019 tel que présenté et donnez-vous décharge à la Municipalité et à la Commission de Gestion ? »

**Résultat :** le rapport de gestion 2019 est accepté à l'unanimité.

##### **5. PREAVIS MUNICIPAL N°06/2020 – REGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT PRIVILEGIE ET AUTRES AYANTS DROIT SUR LA VOIE PUBLIQUE.**

Monsieur Willy Favre donne lecture dudit préavis et présente celui-ci sur écran.

En sus du préavis incluant l'annexe sur le règlement sur le stationnement à étudier par la Commission ad hoc, il est transmis aux Conseillers deux autres annexes pour donner une idée de la suite si le règlement

est validé par le Canton et accepté par le Conseil, soit un plan « Zone de parking... » et « Tarif des taxes et émoluments... ». Il avise que cette partie est de la compétence de la Municipalité.

Il souligne que les annexes sont données à titre d'information ; l'étude de l'objet se porte seul sur le préavis n°6/2020 - Règlement sur le stationnement privilégié et autres ayants droit sur la voie publique.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Norbert Buffat observe qu'il n'y a que 12 places de parc à la rue de l' Eglise pour 38 véhicules appartenant aux domiciliés. Le soir il est impossible de se parquer, le parking vers l'auberge est également plein. Des véhicules d'entreprises parquent continuellement et prennent les places dédiées aux résidents.
- Monsieur Willy Favre, Municipal, comprend le problème et c'est le pourquoi de ce projet de règlement. Concernant le nombre de place, le géomètre vérifiera et apportera les modifications possibles sur le projet. Il souligne que la commune n'a pas l'obligation de fournir des places de parc gratuites à ses habitants sur le domaine publique. Le besoin de places de parc, y compris la possibilité d'acquisition de celles-ci par les résidents est un autre projet à étudier et qui fait partie d'une réflexion globale. L'objectif est de trouver des solutions et il demande de faire part de toutes remarques, idées qui seront les bienvenues et étudiées.
- Monsieur Norbert Buffat fait la remarque que des véhicules ne sont pas bougés et que ceux-ci n'appartiennent pas aux habitants de ladite rue !?
- Monsieur Willy Favre, Municipal, ajoute que tous ces problèmes seront réglés par le règlement sur le stationnement à mettre en place. Il faudra engager un agent de sécurité publique (ASP) pour dénoncer et sanctionner les propriétaires de véhicules en infraction, pas seulement sur la rue de l'Eglise mais sur toutes les zones.
- Monsieur Laurent Zurflüh demande si pour les personnes en visite, il y aura une limite d'heure de présence sur la place de parc ou faire une demande de macaron ou autre ? Est-ce que le règlement communal des constructions peut régler le problème des places de parc... exiger pour toutes nouvelles constructions plus de mises à disposition de places de parc ?
- Monsieur Willy Favre, Municipal, répond que dans le projet du règlement est prévu le macaron. On peut aussi prévoir de développer internet pour les macarons. Le règlement communal des constructions n'est pas de son domaine.
- Le Syndic indique que prévoir de nouveaux règlements de constructions pour un nombre de place de parc en sus n'est plus possible. La norme fédérale en vigueur est de diminuer le nombre de places de parc par bâtiment. Dans l'ancien règlement de la police des constructions de la commune de Lavigny, il était déjà exigé des places de parc (même) à la rue de l'Eglise. Or il a été constaté : que les garages ont été transformés en pièces habitables, que pour les places de parc devant...une palissade et une table cela fait un joli coin. La responsabilité est aussi au niveau des propriétaires qui n'ont pas tous respecté l'exigence.
- Madame Sophie Kandaourof demande si le projet du règlement sur le stationnement est lié au projet du plan ? Ou s'il est indépendant ?
- Monsieur Willy Favre, Municipal, répond que ce plan permet déjà de situer où sont les places de parc. Ce document est mis à disposition pour information et il n'est pas possible de décréter que

la zone limitée va d'un point à un autre sans publier la chose. Pour publier il faut que le règlement sur le stationnement soit validé par le Canton et adopté par le Conseil communal.

- Madame Sophie Kandaourof observe qu'il y a un grand projet de construction en cours et elle voudrait s'assurer qu'à la suite de la validation du règlement sur le stationnement par le Canton, il soit toujours permis de modifier le plan des places de parc sans repasser par les services du Canton.
- Monsieur Willy Favre, Municipal, souligne que les deux documents ont été transmis à titre d'informations sur les intentions de la Municipalité. Il conseille de prendre connaissance du préavis incluant le règlement sur le stationnement et ensuite de poser les questions. Il souligne que l'objet à étudier est le règlement ; les deux autres pièces sont mises à disposition à bien plaisir, à titre d'information. Il rappelle qu'ils ne font pas partie du règlement sur le stationnement qui sera envoyé pour validation par le Canton.
  
- Madame Michèle Salanon demande concernant le temps de stationnement de trois heures, de 07h à 21h, ce qui en suis pour la nuit ?
- Monsieur Willy Favre, Municipal, répond que dès 18h on peut parquer pour toute la nuit.
  
- Monsieur Christian Jan demande si le parcage sur le parking vers l'auberge est libre du samedi au dimanche de 18h à 24h ? Pour les entreprises aussi ? Pour d'autres entreprises... d'autres villages ?
- Monsieur Willy Favre, Municipal, répond que ce cas ne fait pas partie du règlement sur le stationnement mais du plan en projet « zone de parking... » et cela peut être corrigé par décision municipale si l'on constate qu'il y a un problème...même si le règlement est accepté par le Canton. Il rappelle, souligne, que l'étude se fait sur le règlement sur le stationnement pas sur ces deux annexes qui ont été mises à disposition pour montrer une idée, de ce qui peut se faire. Le Conseil communal se prononce uniquement sur le « préavis municipal n°6/2020-Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique ».
  
- Monsieur Philippe Estiévenart revient sur la question des visiteurs et demande si l'on peut envisager d'avoir un macaron depuis le site de la commune moyennant un paiement ?
- Monsieur Willy Favre, Municipal, répond que cela ne semble pas compliqué et que cela demande réflexion.
  
- Madame Miryam Cornaz pose une question concernant les zones de parking et les macarons et Monsieur Willy Favre, Municipal, répond que toutes les zones entre les panneaux (voir plan) délimitent les zones à partir desquelles il faut un macaron. Si le temps de parcage est au-dessous de trois heures, il n'y a pas besoin de macaron ; il est nécessaire au-delà des trois heures. Les macarons sont pour les places de parc marquées en blanc, si celles-ci sont absentes on ne peut parquer. Lors d'une manifestation, il faut demander à la Municipalité une autorisation temporaire.
  
- Monsieur Norbert Buffat avise qu'actuellement des véhicules sont parqués voire pas bougés à la rue de l'Eglise.
- Monsieur Willy Favre, Municipal, répond que le règlement permet de définir les zones. Dans toutes les zones il y aura des places blanches où le temps de parcage est de trois heures, au-delà le macaron est obligatoire. Ceci afin de freiner l'usage des places privilégiées des habitants.

- Madame Sophie Kandaourof insiste car avec le projet de construction le nombre d'habitant va augmenter, un parking signifie plus de circulation, et demande si la Municipalité s'est posé la question si elle va rendre cette rue utilisable que par des bordiers ?

Le Président prend la parole et demande à l'Assemblée de se concentrer sur l'essentiel, soit sur le règlement sur le stationnement pour une base légale et ensuite viendront les discussions sur la circulation et les zones de stationnement.

- Monsieur Gaddiel Schweizer demande si la personne qui effectue les contrôles de stationnement a une formation ou si cela peut être n'importe qui ? Il demande également si le règlement sur le stationnement a été établi spécifiquement pour les communes ? Est-ce qu'une étude a été faite pour une politique fixe sur laquelle se baser ?
- Monsieur Willy Favre, Municipal, répond à la 1<sup>ère</sup> question : c'est une personne qui a une formation et qui est autorisée (ASP) ; pas n'importe qui peut mettre des amendes d'ordre. A la 2<sup>ème</sup> question et suivante, concernant le règlement : c'est une base du règlement-type mis à disposition par le Canton ; ensuite il est adapté par la Municipalité et proposé au Conseil communal. Il y a eu un constat mais pas d'étude générale des articles pour le stationnement à Lavigny... mais il est établi sur la durée.

La parole n'est plus demandée.

Le Président nomme la Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis N°6/2020.

Madame Martine Marguerat en est la Présidente, les membres sont Madame Annelise Girard, Messieurs Vincent Porchet, Olivier RoCHAT et Laurent Zurflüh. Ladite Commission rendra son rapport pour la séance du Conseil communal fixée le 28 octobre 2020.

## **6. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.**

Monsieur Rémy Wulliens annonce que les travaux au chemin du Moulin Martinet sont terminés pour cette année. Le tapis final sera posé au printemps 2021.

Concernant le chemin du Signal avec le nouveau collecteur, les travaux sont terminés. Il reste quelques détails à régler.

Monsieur Christian Grin annonce :

- Concernant la « Maison des Jeunes », une rencontre est prévue la semaine prochaine avec les architectes ainsi que les représentants d'Equitim, les représentants du Conseil et des voisins. Le projet avance.
- Concernant le parking souterrain, la Municipalité souhaiterait effectuer un sondage auprès des propriétaires habitants la rue pour connaître s'ils ont un intérêt à l'achat d'une place de parc. Ces places seraient vendues CHF 15'000.- et seraient entièrement financées par l'éventuel futur propriétaire, vu que certains n'ont pas de place de parc ! Ces places seraient en sus du nombre de ce qui est prévu dans le projet.
- Pour l'auberge : il y a une forte résonance dans la salle à manger (qui ne date pas d'aujourd'hui) qui est désagréable. Des panneaux acoustiques vont être posés pour diminuer ce problème et améliorer le confort de cette salle.

Monsieur Willy Favre annonce concernant Agenda 21 que le processus de certification est en cours. La Commission d'Agenda 21, qui est également associée à ces travaux de certification, s'est réunie pour discuter de plusieurs projets, réalisables ou pas, mais qui au vu de la situation sanitaire sont mis en attente. Ladite Commission est active, volontaire et entreprenante.

- Concernant la remarque sur les déchets, à voire pour demander à un conférencier de venir parler de ce sujet.
- Concernant Securitas, la demande des prestations ayant baissé, la facture est plus que divisée par deux.

## **7. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.**

- Madame Miryam Cornaz demande, concernant la déchetterie, que la population soit plus informée/formée. La conférence proposée par Agenda 21 est une bonne chose mais au vu de la situation sanitaire c'est plutôt compliqué. La personne responsable à la déchetterie devrait être plus présente, attentive et orienter les personnes qui ne savent pas où déposer certains déchets.
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond qu'une personne en charge augmenterait le tarif des déchets. Faut-il diminuer les heures, les horaires d'ouverture ? Peut-être commencer par informer le citoyen, faire un rappel sur la façon de trier ? Tout est possible...c'est une question de prix.
- Madame Miryam Cornaz suggère de passer par les écoles ; expliquer/informer les élèves. Les affiches à la déchetterie ne sont pas toutes très claires (différence de plastique poubelle ou pas).
- Le Président pense que c'est un cas spécifique pour Agenda 21 et demande à M. Willy Favre d'en prendre note.
- Monsieur Willy Favre, Municipal, en prend note. La manifestation du petit déjeuner entre école et Aînés ayant été annulée (Covid 19), Agenda 21 cherchait une autre activité et celle-ci est retenue...mais ne se fera pas cette année au vu de la situation sanitaire.
- Madame Michèle Salanon annonce concernant le tri que la viande est admise dans les déchets verts car la protéine est nécessaire pour une bonne combustion et méthanisation...cette information lui vient de Ecorecyclage. Elle propose que l'on demande à ladite entreprise de venir préciser à la population et au Conseil ce qui est admis dans les déchets verts. On peut également noter cette information dans la circulaire sur les déchets.
- Monsieur Christian Grin, Municipal, avise qu'une circulaire va être refaite. La précédente date de quelques mois.
- Monsieur Pierre-Yves Rochat demande, pour faire suite au dépôt de son postulat, si des actions ont été entreprise par la Municipalité ?
- Le Syndic informe que la Municipalité a envoyé un courrier au Conseil communal d'Aubonne et lecture en a été faite aux Conseillers-ères.  
La Municipalité de Lavigny a été approchée, tout dernièrement, par la Commission qui gère ce postulat à Aubonne. Elle a demandé à recevoir la Municipalité de Lavigny ainsi que les représentants de la Municipalité d'Aubonne pour avoir notre opinion sur les projets (tous les projets pas que le pont) qu'ils ont déposés à Aubonne. Nous sommes en contact depuis le 8 octobre 2020 avec la Commission pour en discuter.

- Monsieur Gaddiel Schweizer s'exprime sur le système informatique de la Commune, de la sécurité du site internet et, dans un futur, de l'utilisation de certaines applications pour le parking et les autorisations journalières.
- Madame Cathy Zanola Rossier propose à la Municipalité, dans le contexte d'Agenda 21, d'éteindre les réverbères la nuit, à partir du dernier bus ou autre comme le font déjà d'autres communes. L'extinction de l'éclairage public comporte un lien avec le mieux vivre de la population, la préservation de la faune et l'environnement en sus d'une économie d'énergie. Le taux de criminalité n'est pas en hausse. Elle demande à la Municipalité de réfléchir à sa proposition qui va dans le sens d'Agenda 21 (développement durable et économie d'énergie)
- Madame Marie-Noëlle Bourgeois demande s'il y a des nouvelles concernant le PPA de la Chaumière.
- Le Syndic répond qu'il y eu une mise à l'enquête pour une nouvelle clinique...et depuis aucune nouvelle. Pas de retour de synthèse de la CAMAC.

La parole n'est plus demandée.

Le Président rappelle les votations de ce dimanche...ne pas oublier d'envoyer l'enveloppe. D'autre part, les élections pour la prochaine législature s'approchent ...une assemblée de commune va être organisée par la Municipalité avant la fin de l'année (normalement !). La date sera communiquée ultérieurement et fera bien entendu l'objet d'un tout ménage. Les listes d'inscriptions seront ouvertes après ladite assemblée. Merci d'avance à celles et ceux de penser à une reconduction de leur mandat, d'en parler autour de vous et pour mobiliser votre entourage afin de susciter de l'intérêt pour le bien de votre commune.

Il remercie l'Assemblée pour toute son attention.

Il souhaite, à toutes et tous, une excellente fin de semaine et donne rendez-vous le **mercredi 28 octobre 2020 à 20H15.**

Il clôt la séance à 21H43

Le Président  
Jörg Frischholz

La secrétaire  
Loredana Simone